



Conseil de gestion  
Séance du 6 février 2018

Délibération PNMI\_2018\_002

**Election du.de la président.e  
du conseil de gestion**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 24 janvier 2018 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu les articles 17 à 19 du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté le 18 janvier 2016 et approuvé par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 24 février 2016,

\*\*\*\*\*

Madame Nathalie SARRABEZOLLES, présidente du conseil de gestion sortante rappelle l'ordre du jour de la séance qui comporte l'élection du.de la président.e du conseil de gestion. Lors de l'appel à candidatures, seule Mme Nathalie SARRABEZOLLES, représentante titulaire du conseil départemental du Finistère, présente sa candidature.

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 26
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 26

A obtenu au premier tour de scrutin :

- Madame Nathalie SARRABEZOLLES : 26 voix

Madame Nathalie SARRABEZOLLES, ayant obtenu la majorité absolue, est réélue présidente du conseil de gestion.

Le, **21 FEV. 2018**

Le Préfet du Finistère

Pascal LELARGE

Le Préfet maritime de l'Atlantique

Emmanuel DE OLIVEIRA